Image not found or type unknown

Véhicule anadonné + 6 mois sur parking copropriété

Par **clairel**, le **03/09/2015** à **13:52**

Bonjour,
je demeure dans une copropriété type association syndicale de copropriétaires, donc pas de syndic puisque auto gérée .
la Présidente de l'association syndicale de copropriété, squatte depuis plus de 6 mois,une place du parking privé de la copropriété, avec l'un de ses véhicules sans que ce véhicule n'ai bougé d'un pouce depuis ce délais(alors qu'elle dispose de 2 garages non occupés pas des véhicules) ; que puis-je faire en tant que copropriétaire ?
merci de vos réponses

Par **squier**, le **03/09/2015** à **19:51**

Bonjour,

Vous dites "privé" mais tous les occupants de la copro peuvent se garer ? Chez moi, le parking a été privatisé. Les gens intéressés paient un loyer
Que dit le règlement de copro ?
Il n'y a pas grand chose à faire
Ce n'est même pas de l'abus de droit
En plus, si elle habite sur place et qu'elle voit qu'une place se libère, elle peut changer de place.
Il n'y a pas grande différence

Par **youris**, le **04/09/2015** à **10:01**

bonjour,
selon votre message, le véhicule n'est pas abandonné puisqu'il appartient à un copropriétaire et qu'il est garé sur un parking non privatif prévu pour ça.
vous ne pouvez pas obliger un copropriétaire à utiliser ses garages.
je ne vois pas juridiquement ce que vous pouvez faire.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés